



DOCUMENTS A CONSERVER



LOGEMENT

Facture d'électricité Facture de gaz Facture d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture
Facture de téléphone Facture internet	1 an	
Etat des lieux Contrat de location Quittance de loyer	3 ans après la fin de la location	Délai identique pour les logements vides et meublés
Inventaire du mobilier	Durée de la location	Valable pour les locations meublées jusqu'à la restitution du dépôt de garantie
Factures de travaux	2 ans ou 10 ans	Nature des travaux : petits travaux (2 ans), gros-oeuvre (10 ans)
Courrier de révision du loyer	1 an après la fin de la location	
Justificatif de versement de l'APL	2 ans	
Paiement des charges de copropriété Procès verbal d'assemblée générale de copropriété	5 ans	
Acte de vente	A vie	Possible de demander une copie au notaire qui détient l'original

Démarches déménagement

Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

09 70 73 39 95



IMPÔTS

Déclaration de revenus Avis d'imposition Justificatifs de frais professionnels	3 ans	A partir de l'année qui suit l'année d'imposition
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas d'exonération, abattement ou dégrèvement



BANQUE

Chèque à encaisser	3 ans	A partir de l'année qui suit l'année d'imposition
Ticket de carte bancaire	1 an	3 ans en cas d'exonération, abattement ou dégrèvement
Relevé de compte Talon de chéquier	5 ans	Possible de contester un débit frauduleux dans un délai de 13 mois
Contrat de prêt	2 ans	A partir de la dernière échéance (prêt immobilier et consommation)



ASSURANCE

Quittance Avis d'échance Preuve de règlement Courrier de résiliation	2 ans après la date du document
Contrat	2 ans après la fin du contrat
Assurance vie	10 ans
Domage corporel	10 ans

Démarches déménagement

Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

09 70 73 39 95



FAMILLE

Acte d'état civil	A vie	Certaines procédures exigent un acte d'état civil de moins de 3 mois
Livret de famille	A vie	Possible de demander un duplicata à la mairie
Contrat de mariage Convention de PACS	A vie	Possible de demander une copie au notaire
Jugement de divorce Jugement d'adoption	A vie	Possible de demander une copie au tribunal
Diplôme	A vie	Impossible d'obtenir une copie, mais possible de demander une preuve de réussite à l'examen
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	L'allocataire et la CAF ont 2 ans pour demander une régularisation (5 ans en cas de fausse déclaration de l'allocataire)



EMPLOI - CHÔMAGE - RETRAITE

Bulletin de salaire Contrat de travail Relevé d'indemnités de maladie ou maternité	Jusqu'à la liquidation des droits à la retraite	Délai de 3 ans pour demander un arriéré de salaire
Solde de tout compte Notes de frais	3 ans	Le salarié peut contester le solde de tout compte pendant 6 mois ou 2 ans s'il n'a pas signé le reçu
Attestation Pôle emploi	Jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Utile pour le calcul des droits à la retraite
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration. Utile pour le calcul des droits à la retraite.
Bulletin de paiement de la pension de retraite	A vie	

Démarches déménagement

Mise en service des compteurs et transfert de tous vos contrats (énergie, eau, internet, assurance) :
(lundi-vendredi 8H-21H, samedi 8H30-18H30, dimanche 9H-17H ; non surtaxé, service Selectra)

09 70 73 39 95



SANTÉ

Carnet de santé Carnet de vaccination Carte de groupe sanguin	A vie	
Certificat médical Examen médical	A vie	Utiles en cas d'aggravation de l'état de santé
Ordonnance	1 an	Pour la délivrance de lunettes : 3 ans (personne de 43 ans ou plus), 5 ans (personne entre 16 et 42 ans)
Carte de mutuelle Demande de remboursement	Variable	Indiquée dans le contrat
Remboursements d'assurance maladie ou maternité	2 ans	5 ans en cas de fraude ou fausse déclaration



VÉHICULE

Facture (achat, réparation)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente avec la garantie des vices cachés
PV pour amende	3 ans	
Certificat de vente du véhicule	4 ans	Utile de le conserver ensuite en cas de litige avec l'ancien ou le nouveau propriétaire
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	Ou jusqu'à réception du permis